

Réunion du 9 mai 2006

- **Conférences**

Lydie va récupérer le compte-rendu des dernières conférences (autisme, opposition) pour qu'on puisse les mettre sur le site du collectif.

- **Convention SNAESCO**

Elle s'étendrait aux crèches associatives et serait identique à celle de l'ACEPP sauf pour les points d'ancienneté (pas d'ancienneté mais une réévaluation annuelle en accord avec le bureau de 0,5 à 1% / an dans les limites de 18% sur toute la carrière)

A l'avenir toute crèche devra avoir une convention. Mais à partir de quand ?...

- **PSU**

Toutes les crèches n'ont pas reçu la CAF.

Il apparaît un déficit du côté de la participation des familles

- **CAF**

Prix plafond fixé à 3,39 pour 2006 (3,59 en 2005).

Nouveau Règlement Intérieur de la CAF : 23 pages

Sur le nouveau règlement de la CAF, les couches et les repas doivent être fournis par la crèche. Le nombre de vacances pris par les parents peut être restreint par la structure.

- **Commission départementale du jeune enfant**

Michel Grellier (Bédarieux) fait partie, en tant que représentant syndical, de cette commission qui existe depuis 2 ans et dont le but est de prendre en compte les constats pour faire des propositions et voir les possibilités financières pour trouver des solutions.

La prochaine réunion aura lieu le 17 mai avec comme thèmes :

- l'accueil de l'enfant porteur de handicap (avec Lydie)
- les assistantes maternelles et leur statut
- les crèches ouvertes 24h/24h pour parents à horaires atypiques

Concernant l'accueil de l'enfant porteur de handicap, la construction d'une charte d'accueil est en cours. Il s'agit ici d'une entrée possible pour les crèches associatives dans une prise en

charge du conseil général. L'aide de ce dernier se ferait par le biais de formations (des responsables de crèche et des non diplômés)

- **BILAN / CAE**

Concernant l'ANPE, Pignan et Tom pouce ont beaucoup de difficulté de communication avec l'agence de Castelnaud. Pour obtenir des CAE, les conditions sont nombreuses.

Au sujet des contrats aidés, un point sur les diverses structures :

- A Pignan, ils ont un CEC en congé parental, 3 CAE jeunes. Depuis 3 ans, la CAF leur demande de diminuer 2 temps pleins car ils sont en sureffectif. Ils sont 8 équivalent temps plein pour 20 enfants.
- A Aniane, selon la CAF, ils avaient une éducatrice en trop début 2005 et ils ont dû la faire licencier par le bureau. Ils sont 9 personnes soit 6.5 équivalent temps plein pour 18 enfants. Ils ont 1 CAE
- A Tom pouce, 1 CEC finit en novembre, 2 personnes sont en CAE, 1 CAE change en contrat d'apprentissage. Ils sont 7 en temps plein pour 26 enfants.
- A Maurin, ils ont un CAE à 25 heures, 1 CEC (le CNASEA leur donne 10%, part à la retraite en 2007) pour la cuisine. Ils sont 6 en temps plein pour 16 enfants.
- A Assas, ils ont 5 contrats aidés : CAE 20 et 35 heures. Ils sont 6 temps pleins pour 17 enfants
- A Bédarieux, ils sont 6 temps pleins et 16 enfants dont un médecin salarié (demande de la CAF de Béziers sur contrat de 3 ans). Ils ont 2 CAE, 1 CEC qui passe en CDI. Depuis plus de 3 ans leur budget est excédentaire (les parents apportent les repas), pour la nouvelle crèche ils ont un prévisionnel de 10 000 euros supplémentaire pour les repas faits par un traiteur.
- A Bamboubulle, ils ont 10 personnes en temps partiel. Ils ont 2 CES et un CAE depuis 2 mois.
- A Montarnaud, ils sont 8 en équivalent temps plein (soit 10 en temps partiel), pour 22 enfants. Toute l'équipe a été embauchée en CDI grâce à l'aide supplémentaire de la Mairie.
- A Vailhauques, ils sont 7 temps plein et ils ont 17 enfants. Ils ont 1 CAE
- A Murviel, ils sont 9 temps plein avec 24 enfants. Il y a un emploi jeune en CDI, 1 CEC en CDI, 1 CEC, et 4 CAE.
- A La Ribambelle, ils sont 8 temps plein avec 20 enfants et 4 CAE
- A Baillargues, ils ont 16 enfants avec 6.5 temps plein (soit 8 personnes), 1 CEC en CDI, 1 CAE qui sera peut être pérennisé en CDI

- La prochaine réunion du collectif est prévue **le mardi 06 juin 2006 à 20h30, à la crèche de Murviels les Montpellier**